COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE NEGOCIATION DES SOCIETES **COOPERATIVES D'HLM**

Procès verbal de la réunion du 19 mai 2008

La Commission Paritaire Nationale s'est réunie au 14 rue Lord Byron, Paris 8^{ème}, le lundi 19 mai 2008 à 11 heures.

Etaient présents:

Mr Gilbert BAUX (SCP Maison Ardennaise) Collège employeurs :

Mr François BOURRET (SCP Le Toit Bourguignon)

Mme Isabelle ROUDIL (Fédération des coopératives

d'Hlm)

Mme Jocelyne SYLVA (SNUHAB-CGC), Collège salariés :

> Mr Patrice LANGINIER (CGT), Mme Sylvette PREVEL (CGT),

Assistait également : M. Vincent LOURIER (Fédération des coopératives d'Hlm)

En l'absence de Saleha DRICI, le secrétariat a été assuré par Isabelle ROUDIL

Etaient absents ou excusés : Mr André ALQUIER (SCP de l'Aude), Mr Bernard BLONDEL (CFTC), Mr Jean BROCAIL (C2H- Valenciennes); Mr Daniel DUCORNET (SNP Coop.); Mr Pierre Claude DUPRAT (Col Anglet); Mr Hassen HAMADACHE (CFDT), Mr JANSSENS (SNP); Mme Claudine MARIE-NERON (FO), Mme PAPIN (CFDT); Mme Monique CHAZAL (SNUHAB-CGC).

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du PV des réunions du 15 janvier 2008 :

Le PV est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications demandées en séance.

2) Classification des emplois : objectifs, méthode, calendrier

Monsieur LOURIER a rappelé la proposition faite en octobre 2007 à la commission paritaire de lancer une étude relative aux emplois au sein de la branche. Cette première proposition avait été refusée par le collège Salarié en absence d'engagement ferme du collège Employeur d'ouvrir des négociations au sujet de la classification.

Monsieur LOURIER propose de nouveau qu'une étude soit réalisée afin de permettre à la branche de mener des réflexions futures en termes de gestion prévisionnelle des emplois, des ressources humaines et de la formation dans un premier temps. Cette étude pourrait être financée par Habitat Formation en 2009. Il affirme par ailleurs que le collège Employeur est prêt à étudier la classification.

Monsieur LANGINIER rappelle qu'il souhaite l'ouverture de négociations au sujet de la classification. Il est aussi favorable à la réalisation d'une étude sur les emplois.

Il est alors adopté la méthode suivante :

- 1) Rédaction d'un cahier des charges par la Fédération
- 2) Etude pour approbation de ce cahier des charges par le collège Salarié lors d'une journée de travail. Le collège Salarié indiquera la date choisie à la Fédération.
- 3) Lancement d'un appel d'offres, plusieurs cabinets sont d'ores et déjà pressentis : Cabinet Ambroise Bouteille, Monsieur Denimal, Afpols, Boumendil et associés.
- 4) Choix d'un prestataire lors de la CPNEF du 6 octobre prochain
- 5) Demande de financement à Habitat Formation avant décembre 2008.

3) Compte de groupe : bilan, évolutions des emplois, fonctionnement du paritarisme

Monsieur LOURIER présente la note remise le jour même lors des réunions de préparation de la CPNEF aux deux collèges. Il en ressort que :

- le compte « paritarisme » est déficitaire d'au moins 5000 euros (sa part dans la collecte correspond à 5800 euros environ) ;
- le compte de branche est excédentaire.

Il propose de remédier à cela de trois façons :

- modifier la répartition de la sur-cotisation qui alimente le compte de groupe de telle sorte que le compte « paritarisme » soit doté d'un montant annuel de 30 KEuros pour pallier aux dépenses liées aux activités du paritarisme et financées d'autres actions menées telles que l'édition des guides A.RE.COOP;
- modifier le plafond annuel pour les plans de formation des coopératives, il est ainsi proposé que :
 - o la prise en charge passe de 50 à 100 euros / heure / stagiaire
 - o le nombre d'heures soit plafonné à
 - 200 heures pour les coopératives ayant de 1 à 9 salariés
 - 300 heures pour les coopératives ayant de 10 à 19 salariés
 - 400 heures pour les coopératives ayant de 20 à 49 salariés
 - 500 heures pour les coopératives au moins 50 salariés.
- Financer les formations organisées dans le cadre de l'Ecole de l'accession sociale quelque soit le prestataire.

Le collège Salariés demande une suspension de séance qui est acceptée.

[SUSPENSION DE SEANCE]

A la reprise de séance, le collège Salarié indique accepter les propositions du collège Employeur.

Il est de plus décidé que la Fédération communique régulièrement à la CPNEF l'évolution des engagements sur ce compte. Pour cela, il sera demandé à Habitat Formation de fournir à la Fédération un suivi détaillé en fonction des différents emplois prévus. Il est ainsi prévu qu'au vu des conséquences de ces décisions sur les engagements, la CPNEF les confirmera ou les infirmera.

4) Questions diverses:

✓ Dossier Mr CHAZALLON et de COOP LOGEMENT :

Monsieur LOURIER informe la CPNEF que la séance de médiation entre M. CHAZALLON et COOP LOGEMENT pourrait intervenir avant l'été.

✓ Etude du courrier de la Présidente d'Habitat Formation aux différentes CPNEF des branches présentes au CA d'HF :

Pour répondre aux difficultés de gestion occasionnées par des demandes de financement en matière de professionnalisation ou de DIF prioritaires plus importantes que la collecte effectuée, la CPNEF décide de :

- inscrire sa réflexion en matière d'évolution de son accord formation dans celle de l'ensemble du mouvement Hlm,
- inviter Daniel VATANT, Directeur d'Habitat Formation, à la prochaine CPNEF (le 6 octobre 2008) pour présenter les engagements des coopératives et leur poids au sein de la collecte mutualisée.

La Secrétaire, Le Président de séance,

Isabelle ROUDIL Monsieur BAUX